



République française
LOZERE
MONTRODAT - Commune

Séance du lundi 16 juin 2025

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 10/06/2025

date d'affichage : 10/06/2025

seize juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Isabelle CELLIER, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

Représentés : Marie-Christine PORTE représentée par Monique DOMEIZEL, David BOUQUIN représenté par Michel CONDI;

Absents et Excusés : Maggy REMIZE, Marie-Laure PRADEILLES

Secrétaire de séance :

Magali MOURGUES

2025D042 - Objet : Remise en état de la passerelle du Coulagnet

Des incivilités ont eu lieu lors de la préparation du du Vétathlon de MONTRODAT qui s'est déroulé le 13 avril 2025. Alors que les organisateurs balisaient le parcours, ils ont constaté des dégradations de la passerelle en béton du Coulagnet.

Le garde corps avait été arraché et la passerelle bloquée par divers objets : palettes en bois et autres.

Par ailleurs en raison des fortes pluies, à quelques mètres de la passerelle en béton, une passerelle en bois avait été installée par les organisateurs, celle-ci a été taguée de croix gammées et incivilités.

M. le Maire est allé porter plainte. La gendarmerie a demandé un devis pour des réparations sommaires du garde corps de la passerelle dans le cadre du dépôt de plainte.

Des travaux de la réfection totale des 2 gardes corps de la passerelle sont nécessaires. Ils devront répondre aux normes de sécurité en vigueur (écartement des lisses).

Date de transmission de l'acte: 18/06/2025

Date de reception de l'AR: 18/06/2025

048-214801037-2025D042-DE

A G E D I

Une mise en concurrence a été effectuée :

	EIRL TROCELLIER	STEEL Lozère	SARL LIONNEL BALEZ SOUDURE
Réalisation pose garde corps (40ml) main courante, lisse, plat soubassement, poteau			
TOTAL HT	8 880.00	9 280.00	10 000.00
TVA	1760.00	1856.00	2000.00
TOTAL TTC	10 560.00	11 136.00	12 000.00

Après délibération, le Conseil Municipal,

- autorise M. le Maire à réaliser les travaux de remise en état de la passerelle
- attribue ces travaux à l'entreprise EIRL Trocellier
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Adopté à l'unanimité (à main levée)

**Le Maire,
Rémi ANDRE**

**Secrétaire de séance,
Magali MOURGUES**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Date de transmission de l'acte: 18/06/2025

Date de réception de l'AR: 18/06/2025

048-214801037-2025D042-DE

A G E D I